



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

PAR COURRIEL

Mesdames les Co-Présidentes de Formation
Fribourg, Bildung Freiburg,
Monsieur le Secrétaire syndical du SSP

Courriel : Vanessa.Luginbuehl@edufr.ch
raphaelle.gioffi@edufr.ch
lionel.roche@ssp-vpod.ch

Fribourg, le 5 novembre 2024

2024-986

Pétition de vos associations concernant quatre revendications

Mesdames les Co-Présidentes de Formation Fribourg, Bildung Freiburg,
Monsieur le Secrétaire syndical du SSP,
Madame, Monsieur,

Le 27 août 2024, vous avez déposé une pétition auprès de la Chancellerie d'Etat, à destination du Conseil d'Etat. Selon vos déclarations, avec 2917 signatures, votre pétition est arrivée tout proche des 3000 signatures. Les comptages effectués par les soins des services de l'Etat sont en revanche arrivés à 2805 signatures, parmi lesquelles 2662 émanent des écoles primaires, du secondaire I, du secondaire II de formation générale (S2), de la HEP, ainsi que de services auxiliaires scolaires. 143 proviennent de personnes ne travaillant pas dans les unités qui viennent d'être mentionnées ; plusieurs signatures viennent de l'extérieur du canton de Fribourg. Au final, le Conseil d'Etat constate donc que le nombre de signatures provenant du monde de l'enseignement fribourgeois concerné par vos revendications est plus proche de 2662 que de 2917 et 3000.

Les auteurs de la pétition sont les partenaires syndicaux reconnus par le Conseil d'Etat. De ce fait, tout au long de l'année, ils partagent la table des discussions au sein de la DCEQP. Ils sont aussi les partenaires permanents de la DFAC, notamment lors des séances régulières agendées année après année. Ces partenaires sociaux se rencontrent plusieurs fois par an pour des échanges avec les services d'enseignement concernés et sont également intégrés dans les groupes de travail et de réflexion des services de l'enseignement, lorsque leur expertise est jugée utile à l'avancement des dossiers. Par ailleurs, à tout moment, ils peuvent demander un entretien à la Délégation du Conseil d'Etat, à la Direction en charge ou aux services cantonaux.

Les revendications portées par la pétition du 27 août 2024 ne sont donc pas des requêtes nouvelles. Le Conseil d'Etat, par le biais de la DCEQP et de la DFAC, a eu l'occasion d'en prendre connaissance et d'échanger sur ces thèmes. Néanmoins, les partenaires sociaux ont décidé de donner plus de poids à leurs réclamations en choisissant les outils de la pétition et de la médiatisation.

Le droit de pétition permet aux citoyens et citoyennes d'adresser une requête écrite à l'autorité compétente. Le Conseil d'Etat est tenu d'en prendre acte et d'y donner une réponse motivée. Comme les revendications inscrites font déjà l'objet de discussions au sein de la DCEQP et de la DFAC, le Conseil d'Etat décide d'y répondre succinctement par ce courrier. Comme le savent les organisations professionnelles, le Conseil d'Etat est sensible aux propositions évoquées dans la pétition et poursuivra normalement les discussions au cours des prochaines séances agendées. Il n'y a donc pas lieu d'ouvrir des « négociations » à proprement parler, les échanges étant actuellement en cours.

Les signataires de la pétition soumettent quatre revendications au Gouvernement.

- > **1. Unité de maîtrise de classe** : Le Conseil d'Etat a le souhait permanent d'améliorer les conditions de travail des enseignantes et enseignants. L'attribution soit d'une décharge d'une unité d'enseignement hebdomadaire aux personnes enseignantes titulaires d'une classe au primaire, soit d'une autre forme d'organisation, est l'un des éléments pouvant être discuté. Le coût de la mesure choisie devra être calculé, mis en perspective de l'augmentation continue des coûts de l'école fribourgeoise et passé dans le filtre des priorisations liées aux contraintes budgétaires du canton. Un plan d'assainissement des finances cantonales est en cours de préparation. Par ailleurs, cette demande devra aussi être placée dans le fil des réflexions liées aux résultats de l'étude Ecoplan sur le temps de travail du personnel enseignant. Après l'analyse quantitative des heures de travail, la DFAC va procéder à l'analyse qualitative, avec les partenaires professionnels. Il n'est pas incongru d'imaginer que des solutions pourraient être trouvées lors de ces travaux qui entraîneraient éventuellement une adaptation du RPEnS.
- > **2. Co-enseignement et baisse des effectifs** : Les différents types de co-enseignement méritent d'être définis et clarifiés par les services de l'enseignement. Dans l'intervalle, la DFAC va déjà dans le sens des pétitionnaires puisqu'elle soutient actuellement des projets spécifiques de co-enseignement dans des classes ou des écoles primaires du canton pour développer des possibilités d'optimisation de l'utilisation des ressources existantes (mesures de soutien). Plus concrètement quatre exemples développés par deux écoles dans la partie francophone du canton et deux autres dans la partie germanophone sont présentés à l'inspection scolaire durant l'automne. Un guide de bonnes pratiques à destination des directions d'école est en cours d'élaboration. Pour ce qui est des effectifs de classe, nous constatons que la taille des classes dans le canton de Fribourg se situe dans la moyenne suisse et qu'elle n'augmente pas. La réduction de la taille des classes est souvent citée comme l'une des mesures prioritaires de la politique de l'éducation, dans l'espoir que cette réduction exerce une influence positive sur les performances scolaires. Or, selon le Rapport sur l'éducation en Suisse 2023, un tel effet n'est scientifiquement pas prouvé. Certains experts estiment que les ressources seraient mieux investies notamment dans la formation du personnel enseignant. Par ailleurs, le taux d'accompagnement des élèves fribourgeois, soit le nombre d'adultes par élève, doit tenir compte des élèves en institutions spécialisées où les effectifs sont très bas, des enseignants spécialisés qui interviennent dans les classes, des prestations pédago-thérapeutiques à l'école, des TSS et des autres soutiens mis en place. Enfin, rappelons qu'un élève intégré compte pour trois dans le calcul des effectifs du cercle scolaire, ce qui donne un peu d'agilité dans l'organisation locale des classes.
- > **3. Révision du système d'aide** : Le système d'aide et les mesures de soutien sont en constante recherche d'améliorations et d'adaptations aux besoins. Actuellement, une grande caisse à outils est disponible. L'important est de connaître l'existence de ces outils et de flexibiliser leur utilisation à mesure que les besoins sont exprimés. La coordination des mesures doit continuer à être réfléchi afin de la rendre plus fluide, d'en accélérer l'accès et d'en promouvoir une mise en

œuvre flexible. Ce n'est que par une grande diversité des outils que nous pourrions répondre à cette mission. Il n'est pas nécessaire de tout revoir de fond en comble, mais bien de travailler à une meilleure coordination des mesures existantes.

Comme l'a indiqué la DFAC lors de sa conférence de presse de la rentrée scolaire, le thème de l'école inclusive sera travaillé sous trois angles complémentaires et prometteurs :

- > un guide à l'intention des directions d'école pour faciliter une utilisation flexible des mesures d'aide sera disponible dans le courant de l'automne 2024 ;
 - > un soutien au co-enseignement se développe dans plusieurs écoles, avec des classes organisées de manière à ce que l'enseignante spécialisée ou l'enseignant spécialisé puisse être aussi très présente ou présent ;
 - > la conception universelle de l'apprentissage est une vision de l'enseignement, une philosophie, dans laquelle l'enseignement est pensé pour le plus grand nombre des élèves. Cette conception est désormais abordée lors de la formation initiale et fait l'objet d'une offre de formation continue. Des personnes enseignantes se sont lancées dans cette démarche : leur expérience sera riche d'enseignements.
- > **4. Education numérique :** Le 17 septembre dernier, le Conseil d'Etat a adopté et fait transmettre le message au Grand Conseil, sous un nouvel acronyme ENEO pour « Equipement numérique de l'école obligatoire 1H–11H ». Ce changement de nom fait suite à la demande du Grand Conseil de séparer les éléments pédagogiques des questions d'équipement.
- Pour ce qui concerne les aspects pédagogiques, le Conseil d'Etat rappelle qu'une part des moyens didactiques, pédagogiques et stratégiques sont imposés par les plans d'études et les conférences intercantionales. Ces plans d'études et moyens pédagogiques sont élaborés par des enseignantes et enseignants, directeurs ou directrices d'école, didacticiennes et didacticiens, collaborateurs et collaboratrices pédagogiques, en coordination au niveau intercantonal et sur la base des connaissances scientifiques en la matière. Le canton de Fribourg a mandaté ses représentantes et représentants dans les groupes de travail lors de l'élaboration du volet éducation numérique des plans d'études en vigueur. Les syndicats sont associés à l'élaboration des plans d'études et ont été dûment consultés.
- Du côté germanophone de notre canton, l'éducation numérique est déjà bien en place et donne satisfaction selon les enquêtes effectuées par le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA). Du côté francophone, la mise en œuvre des plans d'études est en cours et les formations au personnel enseignant ont débuté en amont de l'introduction par degrés scolaires. Il est étonnant que Formation Fribourg et le SSP souhaitent maintenant intervenir sur les objectifs et aspects pédagogiques établis au niveau intercantonal. C'est oublier la place de l'enseignante ou l'enseignant au sein de sa classe, qui reste au centre du processus d'apprentissage, choisissant le moment où le numérique est utilisé et comment il est utilisé, ceci après avoir reçu la formation nécessaire et les ressources pédagogiques lui permettant d'identifier la pertinence d'une utilisation de cet outil supplémentaire à sa disposition.
- Au niveau cantonal, pour la mise en œuvre de l'éducation numérique et comme pour les différentes branches d'enseignement, des membres du corps enseignant, des directions d'école, des inspecteurs et inspectrices, des personnes ressources et collaboratrices ou collaborateurs pédagogiques des deux parties linguistiques sont parties prenantes du projet fribourgeois depuis le début. Trois groupes de travail sont en place pour la mise en œuvre du PER EdNum (GT C1-2 composé de 21 personnes enseignant au primaire francophone ; GT C3 composé d'une personne enseignante par CO ; enfin, le réseau des 84 personnes ressources). Le Conseil d'Etat peut garantir que le corps enseignant sera toujours représenté dans les organes mis en place pour la suite de la mise en œuvre. L'un ou l'autre membre supplémentaire, représentant les syndicats,

pourraient être intégrés dans ces organes. Par ailleurs, les écoles seront accompagnées pour la mise en œuvre pédagogique de l'éducation numérique avant l'acquisition du matériel informatique.

Pour toutes les questions d'équipement, c'est le Grand Conseil qui débattrà et qui tranchera. A noter que les équipements numériques sont déjà en place dans les écoles actuellement, aux frais et sous la gestion des communes. De grandes disparités sont constatées entre les écoles dans ce domaine.

Avec ces explications, le Conseil d'Etat prend acte de la pétition et y donne une réponse motivée. Il s'engage, par le biais notamment de la DFAC et de la DCEQP, à poursuivre les discussions sur les revendications évoquées ci-dessus, ainsi que sur toutes les thématiques de la vie scolaire. Il remercie enfin les enseignantes et enseignants, les directions et le personnel des écoles pour leur engagement en faveur des élèves de notre canton. Nous avons la mission commune d'accompagner ces jeunes et nous ne pourrons le faire que dans un esprit constructif, de compréhension mutuelle et de respect.

Nous vous prions de croire, Mesdames les Co-Présidentes de Formation Fribourg, Bildung Freiburg, Monsieur le Secrétaire syndical du SSP, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-Pierre Siggen, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique

Copie

—
à la Direction de la formation et des affaires culturelles, pour elle la Délégation du Conseil d'Etat pour les questions du personnel, pour elle et son secrétariat et les membres du Club Formation et éducation du Grand Conseil ;
à la Chancellerie d'Etat.